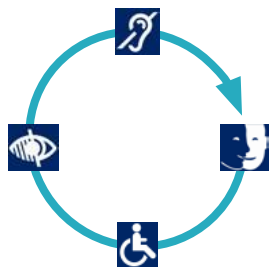




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue chez SLTI



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé.



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé

oui non

Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : sophie.savignol@slti.fr / 01 40 82 78 00.



Consultation du registre public d'accessibilité :



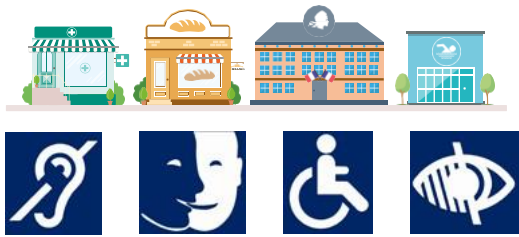
à l'accueil



sur le site internet


N° SIRET : 39163364100033

Adresse : 42, rue de Clichy - 75009 PARIS






Certaines prestations ne sont pas accessibles





 1. Accessibilité au centre de formation

.....


 Ce service sera accessible le :



 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non


 2.

.....


 Ce service sera accessible le :



 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 3.

.....

 Ce service sera accessible le :

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS
ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

Bureau des Etablissements Recevant du Public

Aff. suivie par : Marine BOCQUET

Tél. : 01.49.96.36.18

Mél. : pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr

Nos réf. : 09.000.3529

N° : 5 272

PJ : 1

Paris, le 20 JUIN 2018

Madame,

Par courrier reçu le 9 mars 2018, j'ai été destinataire d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) portant sur une période concernant les locaux de formation « SLTI » situés 42, rue de Clichy à Paris 9^{ème}, établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie de type R susceptible de recevoir simultanément un effectif de 73 personnes, dont 58 au titre du public.

Dans le cadre de ce projet, une dérogation au titre de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap est notamment sollicitée concernant l'inaccessibilité de l'établissement aux utilisateurs de fauteuils roulant (UFR). En mesure compensatoire, vous indiquez que les UFR pourront être accueillis dans un autre centre de formation situé à proximité.

Après étude par le service des architectes de sécurité de la préfecture de police des documents transmis et avis de la délégation permanente siégeant en formation accessibilité lors de sa séance du 12 juin 2018, **votre Ad'AP est approuvé et les dispositions envisagées sont autorisées** en application des articles R.111-19-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), à condition d'observer les mesures de sécurité et d'accessibilité se trouvant en annexe.

S'agissant de la dérogation précitée, **celle-ci est acceptée** en application de l'article R.111-19-10 du CCH, pour impossibilité technique.

Vous voudrez bien vous assurer que vous avez effectué toutes les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet et notamment en ce qui concerne le dépôt d'un permis de construire, le cas échéant.

Enfin, votre établissement étant classé en 5^{ème} catégorie, conformément aux dispositions des articles L. 111-7 et suivants et R. 111-19-31 et suivants du CCH, vous devez, à l'issue des travaux, me faire parvenir une déclaration sur l'honneur de conformité à la réglementation accessibilité, prenant en compte tous les types de handicaps.

...

SLTI

A l'attention de Mme Christine DE DIESBACH
42, rue de Clichy
75009 PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

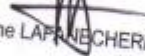
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les sites dédiés à l'accessibilité :
- www.accessibilite.gouv.fr ;
- www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer,
Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Préfet de police
par délégation

*L'adjointe au chef du bureau
des établissements recevant du public*


Gwenn-Anne LAFRANCHE-TOUVRON